

**EDUCATION CIVIQUE POUR DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES EN RDC**

Contribuer à la consolidation de la paix en RDC en renforçant la société civile et les dynamiques citoyennes autour des élections

 montant demandé : 899.188 €

 durée : 24 mois

 date d'introduction du projet : 4 avril 2022

Table des matières

[1. Organisation 3](#_Toc101889307)

[2. Stratégie d’action, partenaires et groupes cibles 4](#_Toc101889308)

[2.1. Stratégie d’action 4](#_Toc101889309)

[2.1.1. Renforcement des capacités : 5](#_Toc101889310)

[2.1.2. Projets sociaux communautaires : 6](#_Toc101889311)

[2.1.3. Dialogue politique : 6](#_Toc101889312)

[2.1.4. Monitoring citoyen : 7](#_Toc101889313)

[2.2. Partenaires 8](#_Toc101889314)

[2.3. Groupes cibles 12](#_Toc101889315)

[3. Motivation et pertinence 13](#_Toc101889316)

[3.1. Analyse du contexte 13](#_Toc101889317)

[3.1.1. Un paysage politique et sécuritaire très fragile 14](#_Toc101889318)

[3.1.2. Une décentralisation inachevée 14](#_Toc101889319)

[3.2. Exposé du problème : élections, redevabilité et transparence 15](#_Toc101889320)

[3.3. Conclusion : une démocratisation incomplète 16](#_Toc101889321)

[4. Objectifs et résultats (Efficacité) 18](#_Toc101889322)

[4.1. Objectif général 18](#_Toc101889323)

[4.2. Objectifs spécifiques 18](#_Toc101889324)

[4.3. Changements et progrès attendus chez les groupes cibles 18](#_Toc101889325)

[4.4. Résultats et activités 19](#_Toc101889326)

[5. Stratégie de partenariat 31](#_Toc101889327)

[5.1. Synergies et complémentarités 32](#_Toc101889328)

[6. Durabilité 33](#_Toc101889329)

[6.1. Contraintes, leçons apprises et stratégies 33](#_Toc101889330)

[6.2. Gestion des risques 34](#_Toc101889331)

[6.3. Durabilité institutionnelle 35](#_Toc101889332)

[7. Stratégie égalité hommes/femmes 37](#_Toc101889333)

[8. Choix des zones d’intervention 38](#_Toc101889334)

[9. Rôle du CNCD-11.11.11 40](#_Toc101889335)

[10. Surveillance et évaluation 41](#_Toc101889336)

[11. Théorie du changement 42](#_Toc101889337)

[12. Chronogramme du projet 43](#_Toc101889338)

[13. Budget 45](#_Toc101889349)

[14. Complémentarité avec le programme DGD 46](#_Toc101889350)

# Organisation

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’ONG :  | Centre national de coopération au développement(CNCD-11.11.11) |
| Adresse officielle : Téléphone : Messagerie : | Quai du commerce, 9 1000 Bruxelles - Belgique00 32 (0) 2 250.12.30cncd@cncd.be |
| Nom et nationalité de directeur principal | Arnaud Zacharie, Belge |
| Personne de contact pour le projet | Sabine KakungaChargée des programmes Afrique Centralesabine.kakunga@cncd.be0032 225012490032471794373 |
| Type de l’Organisation : | Association Sans But Lucratif (ASBL), accréditée ONG |
| Nationalité de l’Organisation :  | Belgique |

# Stratégie d’action, partenaires et groupes cibles

## Stratégie d’action

L’objectif général du projet est la consolidation de la paix en RDC en renforçant les capacités de la société civile et les dynamiques citoyennes autour des **élections** et de **l’éducation civique** afin de promouvoir la redevabilité de chaque acteur dans le cadre d’un processus électoral transparent.

La stratégie d’action du projet repose sur l’information, la sensibilisation, la formation et l’accompagnement des différents acteurs : les « détenteurs de droits » (les organisations de la société civile, les communautés locales et les électeurs potentiels) ; les « titulaires d’obligations » (les partis et regroupements politiques, les candidats aux élections, les témoins et avocats chargés par les partis politiques de l’observation et des contentieux électoraux) ; les « institutions publiques » (les parlementaires, les membres du gouvernement, la CENI et les entités territoriales décentralisées).

La mise en œuvre de la stratégie repose sur des partenaires congolais qui disposent de réseaux nationaux d’organisations de la société civile (OSC) et qui ont démontré une expertise en matière électorale pour accompagner les acteurs tant sociaux et politiques qu’institutionnels, afin derenforcer la gouvernance électorale à tous les niveaux, améliorer le respect des droits des populations et promouvoir le respect de la parité de genre et l’intégration de la jeunesse.

La stratégie consiste ainsi à renforcer les capacités de chaque maillon de la chaîne de la gouvernance participative en vue de les mobiliser en faveur d’un processus électoral transparent et apaisé favorisant la paix et le développement en RDC. Cela va de la définition des besoins prioritaires des populations congolaises à travers des processus participatifs à l’évaluation participative des programmes électoraux, en passant par la mise en place de mécanismes de redevabilité des pouvoirs publics et par le monitoring citoyen de l’ensemble du processus électoral.

Dans ce but, les principaux partenaires du projet (AETA, ASADHO, NSCC, CONAFED) vont cibler les territoires et villes prioritaires dans les différentes provinces congolaises où ils renforceront les capacités et accompagneront les différents acteurs concernés par le processus électoral (détenteurs de droits, titulaires d’obligations et institutions publiques). Dans chaque province d’intervention, les partenaires identifieront un territoire ou une ville et deux secteurs constituant une circonscription électorale. Dans ces circonscriptions prioritaires, les partenaires nationaux s’appuieront sur leur ancrage local à travers leurs points focaux provinciaux, les OSC et les mouvements citoyens locaux, afin de garantir une participation citoyenne active et une responsabilisation depuis la base.

La stratégie d’action du projet repose ainsi quatre volets d’éducation civique : le renforcement des capacités des OSC et des communautés de base ; la mise en place de projets sociaux communautaires établis de manière participative ; le dialogue politique avec les institutions publiques ; le monitoring citoyen du processus électoral.

### Renforcement des capacités :

Le premier volet du projet consiste à développer un cycle de formations d’un réseau d’éducateurs électoraux dans les circonscriptions prioritaires réparties à travers le territoire congolais. Grâce à leur importante assise locale, les partenaires identifieront les personnes-relais à former parmi les points focaux, les OSC locales, les mouvements citoyens, les organisations de femmes et de jeunes. Ces personnes-relais bénéficieront d’une formation pédagogique spécifique pour leur permettre de mettre efficacement en œuvre la stratégie d’action dans les zones prioritaires. Un atelier national d’appropriation sera en outre organisé en vue de renforcer la coordination et assurer la cohérence de la stratégie d’action.

Le cycle de formations comprendra des modules de formation des éducateurs civiques nationaux, l’appropriation des techniques d’animation de campagnes de sensibilisation et de l’organisation de « Tribunes d’Expression » des candidats aux élections, les différentes approches d’animation de proximité intégrant le genre et la jeunesse, etc. Les formations incluront le renforcement des capacités en matière d’observation du processus électoral sur le moyen terme et de l’organisation des scrutins sur le court terme (qui devront déboucher sur des rapports d’observation utilisés pour le plaidoyer pour l’amélioration du processus électoral), ainsi que la formation de médiateurs électoraux pour gérer les éventuels conflits découlant du processus électoral.

Les formations locales déboucheront sur la mise en place de Corps de Sensibilisateurs Electoraux (COSE) constitués d’Agents Relais de Sensibilisation (ARS). Au niveau de chaque territoire ciblé, ces COSE travailleront en partenariat/synergie avec les autres OSC et les Antennes locales de la CENI (structure de la CENI pour la gestion des élections au niveau local).

Un atelier de renforcement des capacités des formateurs nationaux sera également organisé au profit des formateurs des ARS dans chaque circonscription ciblée. Outre le renforcement des capacités sur les questions électorales, les partenaires assurant la coordination du projet collaboreront avec les experts de la CENI qui sont impliqués dans la mise en place d’une coordination d’éducation électorale visant à uniformiser les approches et les supports.

### Projets sociaux communautaires :

Le second volet du projet vise à mettre en place des projets sociaux communautaires dans douze entités décentralisées, reposant sur un processus participatif afin d’appuyer les populations locales dans la mise en évidence de leurs priorités et de traduire celles-ci dans des cahiers de revendication cohérents au niveau provincial et à l’échelle nationale. Ce volet doit permettre de définir des attentes citoyennes prioritaires à adresser aux candidats aux élections et partis politiques au niveau national, afin de promouvoir des programmes électoraux prenant en compte ces demandes citoyennes.

Dans ce but, les communautés des territoires/circonscriptions ciblées seront accompagnées en vue d’analyser leur situation sociale et d’identifier leurs besoins prioritaires. Ces priorités feront objet d’un cahier des charges présenté sous forme d’un projet social communautaire. Ces priorités seront ensuite promues à travers des campagnes de sensibilisation de la population concernée.

Ce cahier des charges servira de base pour le dialogue avec les candidats locaux lors de la campagne électorale et pour le monitoring citoyen à travers la mise en place d’un baromètre d’évaluation des propositions des candidats aux élections.

### Dialogue politique :

Le troisième volet du projet consiste à organiser des espaces de dialogue avec les candidats aux élections afin de les sensibiliser aux priorités citoyennes et de renforcer leurs capacités en matière de redevabilité. Ce volet vise ainsi à promouvoir des engagements sociaux des candidats vis-à-vis de leurs électeurs potentiels en vue d’améliorer la représentation politique et institutionnelle légitime et efficace, moteur de la paix et du développement.

Dans ce but, des formations seront organisées à destination des partis politiques et candidats potentiels identifiés en vue de renforcer leurs capacités en matière de choix du profil des candidats, du rôle institutionnel de ces candidats selon la législation congolaise, de l’élaboration d’un véritable projet de société répondant aux attentes citoyennes, de respect du système électoral, du calcul des voix, la paix post-électorale, etc.

Chaque parti politique sera en outre invité à mettre à disposition des témoins et avocats assurant la surveillance des opérations électorales et des scrutins et la gestion des contentieux électoraux, conformément à la Loi électorale. Les témoins formés seront ensuite chargés de former d’autres témoins au sein de leurs partis respectifs. Ils seront initiés au déploiement systématique des témoins et aux techniques de compilation des résultats à partir des procès-verbaux qu’ils recueilleront dans les Bureaux de vote dont ils assureront l’observation. Les partis politiques s’adonneront également au monitoring des opérations électorales et leurs rapports seront diffusés et partagés avec les antennes de la CENI au cours des cadres de concertation.

Grâce au partenariat avec les Antennes locales de la CENI dans le cadre du projet, les partis politiques ciblés seront encouragés à participer activement aux rencontres des cadres de concertation provinciaux CENI-Partis politiques. Ils devront prendre la forme d’espaces de dialogue entre les parties prenantes pour l’appropriation, l’implication et la transparence du processus électoral.

Ce dialogue politique prendra la forme d’un mécanisme d’interaction permettant de formaliser un contrat social électoral entre les candidats et leurs électeurs potentiels. Le processus se déroulera dans les territoires/circonscriptions électorales des candidats potentiels. Le dialogue politique portera notamment sur le profil des candidats capables de répondre aux priorités du cahier des charges, les méfaits durables de la fraude électorale et de la corruption, l’organisation de Tribunes d’expression des candidats (TEC), la confrontation entre les priorités du cahier des charges et le projet de société défendu par les partis et candidats, l’examen du degré de pertinence des programmes électoraux au regard des priorités citoyennes, la signature d’un contrat social électoral entre les candidats et leurs électeurs potentiels en termes de redevabilité, etc.

### Monitoring citoyen :

Le quatrième volet du projet concerne le monitoring citoyen organisé par les OSC congolaises pour assurer la transparence du processus électoral.

Cela concerne d’une part le processus d’organisation des élections en amont du scrutin : préparation des structures communautaires à la surveillance des opérations électorales (enrôlement, recensement, répartition des sièges par circonscription électorale, inscription des candidatures, campagne électorale, publication de la cartographie des sites, centres et bureaux de vote et du dépouillement, etc.) ; analyse et diffusion des informations recueillies par les OSC congolaises ; plaidoyer basé sur les rapports de monitoring pour l’amélioration du processus électoral.

Cela concerne d’autre part l’observation citoyenne des scrutins par les OSC congolaises et les acteurs formés dans les différentes circonscriptions prioritaires. Les élections de 2018 ont permis une innovation de l’observation électorale par des citoyens qui se sont mobilisés spontanément en vue de préserver la fiabilité des résultats. Cette expérience sera capitalisée. Il sera cette fois question de préparer la population à la surveillance des opérations et à l’observation du vote. Ce travail de monitoring sera réalisé indépendamment des missions d’observation officielle. Il devra favoriser la légitimation du processus et désamorcer les frustrations et les risques de conflits électoraux et post-électoraux. Outre les opérations préélectorales et électorales, l’observation se focalisera sur les scrutins dans les Bureaux de vote et de dépouillement et les centres locaux de compilation des résultats (CLCR). Il inclura également l’observation des contentieux judiciaires liés au processus électoral.

## Partenaires

La stratégie repose sur quatre partenaires principaux qui sont des réseaux nationaux d’organisations congolaises de la société civile présentes dans toutes les provinces du pays, et bénéficieront de l’appui du CNCD-11.11.11, demandeur principal :

* AETA (Agir pour des élections transparentes et apaisées)
* ASADHO (Association africaine des droits de l’homme)
* NSCC (Nouvelle société civile congolaise)
* CONAFED (Comité national femmes et développement)

Ces partenaires ont une solide expérience en matière d’analyse, de plaidoyer et de mobilisation à travers les points focaux en provinces et de la mise en réseau et la coordination d’associations provinciales et locales, de mouvements citoyens et d’associations de jeunes et de femmes.

Des synergies avec d’autres plateformes et mouvements citoyens seront ainsi encouragées afin de couvrir l’ensemble des provinces du territoire congolais et d’impliquer toutes les forces sociales du pays concernées par les enjeux des élections, du développement et de la paix en RDC.

En particulier, AETA et ASADHO possèdent une longue expérience de renforcement des capacités des mouvements citoyens engagés pour le respect des droits démocratiques et constitutionnels.

AETA collabore notamment avec les mouvements citoyens suivants : Cocorico, Voix de la rue, Amba, Jeunesse consciente, Horizon 2017, Debout Kingabwa, Jeunesse en action, Jeunesse au centre, Voix des jeunes damnés, ECCHA, CASC, Lucha, Il est temps, Compte à rebours, Debout Congolais, DYJEF (constituée des jeunes filles en majorité étudiantes), Dynamique Biso Peuple (dynamique de près de 20 mouvements citoyens), etc.

ASHADO collabore de son côté avec des mouvements citoyens comme Lucha, Filimbi, Véranda Mutsanga, Macho-Macho, Amka Congo, Lucha RDC-Afrique, Res Publica, Collectif 2016, etc. ASADHO collabore également avec les conseils provinciaux de la jeunesse implantés dans les différentes provinces.

Le CNCD-11.11.11 coordonne le projet au travers de (1) la facilitation de la dynamique inter-réseau dans la gestion de cycle de projet ; (2) la coordination du renforcement des capacités en matière de gestion de cycle de projet, de dynamiques de réseaux multi-acteurs, d’intégration du genre, d’approche droits humains, etc. Il assure par ailleurs le plaidoyer auprès des institutions belges et européennes, en RDC et en Belgique, pour favoriser l’appui à un processus électoral transparent et apaisé (cf. §9).

**Tableau synthétique de la présentation des partenaires**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Partenaires** | **Brève description du partenaire** | **Axes prioritaires du travail** | **Rôle du partenaire en lien avec le thème du projet** |
| AETA | Plateforme regroupant les réseaux de la société civile congolaise engagés dans la question de la démocratie, des élections et de la gouvernance.La plateforme a été créée en date du 18 décembre 2010 et dotée de la personnalité juridique.Les objectifs de l’AETA sont :-Assurer l’éducation électorale permanente de la population congolaise-Accompagner le contrôle citoyen de la gestion transparente et démocratique du processus électoral.-Encourager l’esprit de concertation et de dialogue entre la population et les gouvernants.-Assurer le monitoring du processus électoral et l’observation domestique des élections.-Militer pour des processus électoraux apaisés, crédibles, fiables, justes et réguliers.-Œuvrer pour l’avènement de la gouvernance participative et démocratique en RD Congo. -Œuvrer pour la paix durable en RD Congo. | L’Education civique et électorale.La gouvernance électorale démocratique.La surveillance des processus électoraux.L’intégration du genre. | AETA dispose d’une expertise qui lui permet d’appliquer les stratégies suivantes :**-**Analyses techniques sur les différents enjeux et opérations électoraux ;-Coordination de l’observation des élections ;-Organisation des concertations avec les acteurs politiques ;-Concertation avec la CENI pour l’accompagnement, l’amélioration et l’influence de la gestion du processus électoral ;-Capitalisation des expériences électorales de la société civile ;-Mise en réseau des Organisations de la Société Civile engagées dans l’éducation civique et électorale grâce à une cartographie électorale ;-Production et vulgarisation des textes et des lois lies aux élections ;-Education civique et électorale de la population à travers les membres ;-Appui au développement des outils NTIC en faveur des OSC membres ;-Plaidoyer auprès des acteurs clés du processus électoral. |
| ASADHO | Principal réseau des OSC congolaises de défense des droits humains. L’ASADHO est créée le 10 Janvier 1991 et dotée de la personnalité juridique. Elle a pour mission d’assurer la promotion et la protection des droits humains en RDC.En matière de promotion des droits de humains, l’ASADHO assure des formations sur les droits humains et la démocratie. Elle vulgarise les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits humains et à la démocratie.En matière de protection, elle assure le suivi des cas de violation des droits humains. Elle publie des rapports généraux et thématiques sur les droits humains et la démocratie. Elle fournit une assistance juridique et ou judiciaire gratuite aux victimes des droits humains. Elle a son siège à Kinshasa, mais a des sections à Kinshasa, Lubumbashi, Likasi, Kisangani, Bukavu, Beni, Kikwit et Mbuji Mayi. Dans les villes ou territoires où elle n’a pas de sections, l’ASADHO travaille en partenariat avec les organisations locales. L’ASADHO dotée du statut d’observateur à la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des peuples. | Axe droits humains et démocratie.Redevabilité des élus et contrôle citoyenSuivi des impacts économiques, environnementaux et sociaux des industries extractives. Transparence et gouvernance des revenus des industries extractives. | ASADHO forme et accompagne les jeunes des mouvements citoyens, dans le cadre de ce projet, il a la capacité de les mobiliser et d’élargir aux conseils provinciaux de la jeune pour mobiliser les citoyens autour des élections.ASADHO travaille avec les organisations de la société civile locale qui sont actives dans la gouvernance transparente, redevable et de proximité, mais aussi ayant une expertise de plaidoyer anti-corruption dans plusieurs domaines.ASADHO assure le suivi des cas de violation des droits humains liés au processus électoral. |
| CONAFED | Le Comité National Femme et Développement a été créé à Kinshasa, le 20 novembre 1997 dans le but de promouvoir, par l’approche genre, une société plus juste et plus harmonieuse, favorable à l’émergence du leadership féminin. Le réseau compte actuellement 14 Réseaux provinciaux Femme et Développement, REFED, 8 points focaux et plus de 405 organisations membres qui évoluent dans les 14 provinces sur les 26 provinces que compte la RDC. Le Conafed et un réseau de second degré, il coordonne 14 réseaux provinciaux et 8 points focaux qui visent à :Contribuer à ouvrir les foyers, les associations, les églises, les entreprises, la vie publique à l’approche genre » pour que ces différents espaces l’intègrent et arrivent à créer une société où l’homme et la femme se répartissent équitablement les droits et devoirs. | Promotion et intégration de l’approche genre et droits des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux (autonomisation, leadership, participation politique, changement climatique, etc.) à travers les noyaux et foyer genre. Participation des femmes politique de la femme et aux instances de prise des décisions à tous les niveaux.Autonomisation politique et économique de la jeune fille et de la femme.Lutte contre les violences basées sur le genre.La sécurité sociale en faveur des acteurs de la société civile.Renforcement des capacités par la formation et la vulgarisation des instruments juridiques promouvant le genre et droits des femmes. | Prévention des conflits électoraux avant, pendant et après les élections par l’approche inclusion sociale (sensibilisation sur le processus électoral dans les camps militaires et des policiers en faveur des épouses et enfants des policiers et militaires, aux centres et associations pour handicapés physiques, centres pour encadrement des jeunes désœuvrés, camps de déplacés de guerre, sites des creuseurs de mines à Kolwezi, les marchés.Sensibilisation et formation des potentielles candidates et candidates aux élections sur la gouvernance locale, la décentralisation, la vulgarisation des lois, comment battre campagne et autres. |
| NSCC | La Plateforme nationale « *Nouvelle Société Civile Congolaise* » a été créé 13 février 2009 dans le but de de promouvoir l’engagement et la participation citoyenne, la culture démocratique, électorale et le respect des droits humains. La plateforme compte actuellement 876 organisations membres dans les provinces de 24 Provinces de la RDCElle est un organe de coordination et de représentation des ONG congolaises qui vise à :* Défendre et promouvoir les droits humains, les libertés des citoyens et lutter contre les violences sexuelles.
* Promouvoir l’éducation et l’engament civique et la gouvernance électorale.
* Promouvoir la démocratie participative et la bonne gouvernance.
* Organiser le monitoring de la surveillance citoyenne et l’observation, la sensibilisation, l’éducation et la vulgarisation de la littérature électorale.
* Promouvoir le genre et la participation politique de la femme et des jeunes.
 | Gouvernance démocratique et Electorale. Droits de l’homme et accès à la justice. Genre et autonomisation de toutes les femmes et les filles. Protection de l’environnement et lutter contre le réchauffement climatique. | La NSCC travaille depuis plusieurs années sur la question de la consolidation de la paix en renforçant les détenteurs droits dans les campagnes et sensibilisation dans les zones rurales et urbaine en matière des élections libres, démocratiques et surtout apaisées. La réalisation de monitoring des cas de violations des droits de l’homme ayant lien avec les élections. Actuellement, la NSCC travaille sur la prévention de la violence liée au processus électoral avant, pendant et après les élections. La spécificité est que la NSCC a une forte capacité de mobilisation sociale, partant elle peut contribuer à la consolidation de la paix et la mobilisation des citoyens autour des élections apaisées, libre, démocratique et transparente**.** Au-delà de sa capacité de mobilisation, la NSCC a une bonne expertise en matière de gouvernance électorale et de promotion des droits humains**.** |

## Groupes cibles

Les partenaires du projet cibleront leur intervention autour de trois principaux groupes cibles : (1) la population et les électeurs potentiels ; (2) les partis et regroupements politiques à travers les candidats et leurs membres témoins et avocats (pour la surveillance et le contentieux électoraux) ; (3) les institutions publiques (parlement, gouvernement, CENI et ETD).

Les groupes cibles du programme sont ainsi les principaux acteurs institutionnels et sociaux impliqués directement ou indirectement dans l’organisation des élections. Ils le sont aussi au travers du groupe cible intermédiaire que constituent les organisations de la société civile : associations, corporations et communautés de base permettant de garantir à la fois l’ancrage local et la diffusion nationale de l’éducation civique :

* Les associations de confessions religieuses : CEJP/CENCO, CJP/ECC, CIME.
* Cadre de concertation des OSC auprès de la CENI.
* Les structures de base des quatre partenaires principaux réparties sur l’ensemble du territoire (les points focaux provinciaux et locaux, les organisations membres et les communautés de base qu’elles encadrent).
* Les syndicats, les corps professionnels et les corporations scientifiques.
* Les journalistes et les médias capables de relayer les informations auprès des communautés de base.

# Motivation et pertinence

## Analyse du contexte

Plus grand pays d’Afrique subsaharienne, la République démocratique du Congo (RDC) est dotée de ressources naturelles exceptionnelles. Outre sa richesse en minerais (cobalt et cuivre notamment), le pays dispose d’un grand potentiel hydroélectrique, de vastes terres arables, d’une formidable biodiversité et abrite la deuxième plus grande forêt tropicale au monde.

Cependant la pauvreté reste très répandue en RDC : le pays se situe au troisième rang mondial pour le nombre de personnes en situation de pauvreté et la situation s'est encore aggravée suite à la pandémie de COVID-19.Selon les estimations de la Banque mondiale, 73 % de sa population, soit 60 millions de personnes, vivait avec moins de 1,90 dollars par jour en 2018 (niveau fixé comme seuil de pauvreté international).

Bien que la RDC ait engagé des réformes pour renforcer la gouvernance de la gestion des ressources naturelles et améliorer le climat des affaires, le pays se classe au 183e rang sur 190 pays dans le rapport *Doing Business* 2020 et les principaux indicateurs de gouvernance restent médiocres.

La RDC se classe au 175e rang sur 189 pays dans l'indice de développement humain 2020, et plus de 40 % des enfants de RDC souffrent de malnutrition. Au niveau de la population, c’est l’expérience de la misère qui prédomine. Le panier de la ménagère ne cesse d’être affecté face à la montée des prix des denrées alimentaires.

Au 1er janvier 2022, la RDC était classée 153è État dans le classement mondial pour le pourcentage de femmes au sein du Parlement avec 12,8% à l’Assemblée Nationale et 23,9% au Sénat, 9% dans les 26 Assemblées provinciales, 0% comme gouverneurs de provinces, alors que l’article 14 de la Constitution de la République parle de la représentation paritaire homme-femme dans les institutions nationales, provinciales et locales. L’article 31 de la Loi n° 15/013 du 1eraoût 2015 portant modalités d’application des droits de la femme et de la parité s’y penche également. Au plan international, il est proposé que les femmes soient représentées à partir de 30% dans les institutions publiques. Cette représentativité est encore à moins de 8% dans les autres institutions publiques.

La population développe de plus en plus la perception d’avoir des dirigeants qui ne tiennent pas leurs promesses, le « Peuple d’abord », slogan historique du parti aujourd’hui au pouvoir, est malheureusement resté un simple slogan. Outre la grande pauvreté, ce qui préoccupe la population, ce sont les questions sanitaires sans solutions efficaces (autres pandémies que le COVID-19, tels que le choléra, le kwashiorkor, etc. qui ont des résurgences fortes avec un nombre non négligeable des victimes) ou le processus inachevé de la gratuité de l’enseignement et les causes de ce non achèvement (intérêts individuels, insuffisance d’infrastructures scolaires, non-paiement ou sous-paiement des enseignants qui suscitent de nombreuses grèves avec tout ce que cela implique sur le calendrier scolaire).

Faute de solutions efficaces et crédibles et face à une situation sociale qui dégénère, les élections risquent de connaître une très faible participation pour motif de démotivation des Congolais et des Congolaises, laissant la place à la corruption et la fraude qui risquent de prédominer durant cette période préélectorale et sur la campagne électorale elle-même.

### Un paysage politique et sécuritaire très fragile

L’alternance politique formelle qui a eu lieu au Congo avec l'investiture de Félix Tshisekedi comme cinquième président de la Troisième République, a été le résultat d’une élection fortement contestée et d’un processus politique complexe. L’ex-président Joseph Kabila n‘ayant pas réussi à faire élire son « dauphin », il a laissé la présidence à Félix Tshisekedi en gardant le contrôle quasi-total sur les institutions politiques, sur les services de sécurité et sur l’économie congolais. Fin 2020, presque deux ans après ces élections, le président Tshisekedi s'est dissocié de son partenaire de coalition initial, le FCC (Front commun pour le Congo), la plateforme autour de son prédécesseur Joseph Kabila, et a annoncé une nouvelle majorité sous le nom de l’Union sacrée de la Nation. De nombreux dirigeants importants du FCC ont quitté le camp de Kabila pour rejoindre cette nouvelle coalition, tout comme certains des partis d'opposition importants (Ensemble, parti de Moïse Katumbi, MLC de Jean-Pierre Bemba, etc.).

Mais l'ombre des prochaines élections plane sur ce gouvernement. La population congolaise attend toujours un gouvernement capable de faire la différence dans les domaines que le président Tshisekedi s'est engagé à améliorer lors de son entrée en fonction. Or une partie de sa coalition est composée de partis qui s'opposeront probablement à lui lors des prochaines élections. Ceci pourrait contribuer à l'inertie et à la montée des tensions internes.

Depuis la période post-électorale de 2018, l’environnement électoral a donc été dominé par des crises multiformes à la base de la brisure de la cohésion sociale avec des véritables impacts sur l’unité nationale du pays. La recrudescence des discours de haine ethno-identitaires domine au point de fragiliser la cohabitation intercommunautaire. Cela expose certaines ethnies à la stigmatisation et la discrimination. Dans un tel contexte, il est difficile d’envisager des élections justes, équitables et apaisées. La CENI a d’ailleurs évoqué la question sécuritaire parmi les contraintes de la tenue des élections. L’insécurité doit être endiguée surtout dans les provinces de Nord-Kivu, de l’Ituri, Katanga pour ne pas rééditer l’expérience de 2018 qui a privé plusieurs provinces d’élections. La répression croissante de l’ANR est également préoccupante. L’Etat de siège décrété pour des fins du rétablissement de la paix et de l’autorité de l’Etat dans les provinces concernées devrait tenir compte de cette contrainte électorale.

### Une décentralisation inachevée

La Constitution prévoit un contrôle civil sur les autorités dans une grande partie de leur vie quotidienne. L'essentiel du concept de décentralisation en RDC est que la responsabilité soit ramenée au niveau local, et fonctionne à travers des institutions élues. Mais les élections locales prévues par la Constitution de 2006 n'ont jamais été organisées. Les entités locales n’ont jamais été soumises au choix démocratique via les élections locales. C’est plutôt la logique politique (redistribution des mandats) qui a prévalu en lieu et place d’un processus démocratique d’échanges entre candidats et électeurs sur base de programmes politiques.

La plupart des institutions provinciales fonctionnent dans des conditions rudimentaires et ont toutes d'énormes besoins. En plus du cadre juridique incomplet, la logistique, l'infrastructure, l'équipement et le matériel de ces institutions sont insuffisants.

Par rapport à l'objectif de créer plus de démocratisation, une meilleure gouvernance et une responsabilité effective, la décentralisation congolaise peut donc être assimilée à un échec. Elle n'a pas (encore) donné la parole aux citoyens de la base et a peut-être nui à la gouvernance locale. Elle n'a pas facilité le transfert local des ressources nationales et a augmenté la charge fiscale des citoyens des provinces et des entités territoriales décentralisées (ETD).

## Exposé du problème : élections, redevabilité et transparence

Selon la Constitution, les prochaines élections doivent être organisées avant la fin de 2023. L'organisation logistique et matérielle de véritables élections prend beaucoup de temps, surtout dans un grand pays où les communications et les infrastructures laissent beaucoup à désirer. Le processus a été fortement retardé, notamment par la contestation de la nomination de Dénis Kazadi Kadima à la présidence de la CENI. Le souci d'organiser les élections de 2023 à temps plane donc comme une ombre sur les débats techniques et démocratiques. Or les périodes des élections précédentes ont mis en évidence des tensions qui se sont accumulées et accentuées autour de la question du respect de l’échéance constitutionnelle.

La corruption et les détournements, qui prédominent en dépit des dénonciations citoyennes, du contrôle par l’IGF (Inspection générale des Finances) et des sanctions judiciaires, ternissent l’image des institutions et délégitiment la démocratie. A l’approche des élections, et quel que soit le niveau de celles-ci, les élus vont tenter de se rapprocher à nouveau de leurs électeurs, via des soutiens financiers et promesses, en vue d’être réélus, ce qui limitera *de facto* l’éligibilité de nouveaux candidats (néo-parlementaires) qui, eux, n’ont pas d’assise financière pour corrompre leurs électeurs potentiels. Ainsi parler de vote responsable et utile n’a de sens que si le renouvellement de la représentation institutionnelle dépend davantage de la qualité des électeurs et des candidats que du clientélisme. Ainsi faut-il une action qui suscite les débats entre population et candidats.

La multiplication des partis politiques et leur manque de redevabilité, ainsi que l’extrême pauvreté, détournent les citoyens des enjeux démocratiques. Il est par conséquent nécessaire de susciter des débats électoraux autour de projets de développement portés par les citoyens, dont les jeunes et les femmes. Il est également important d’initier les candidats et candidates à l’élaboration de projets de société ; d’accompagner les communautés à l’élaboration de cahiers des charges (projets de développement local), de développer une approche d’interactivité telle que la tribune d’expression des candidats (TEC), de favoriser la signature de contrat social électoral entre candidats et électeurs potentiels, etc.

Des élections transparentes nécessitent aussi l’accréditation de témoins et l’affichage des résultats des bulletins de votes ; ce qui passe au préalable par la formation des témoins et avocats des partis politiques (pour conduire les contentieux électoraux) ; l’accréditation d’un nombre important de témoins ; des stratégies de déploiement des témoins ; une capacitation à la compilation parallèle des voix ; un affichage par la CENI des résultats par bureaux de vote et l’appropriation du code de bonne conduite des observateurs, afin d’éviter les improvisations de nature à causer la confusion et susciter les contestations.

La feuille de route de la CENI prévoit la tenue des élections locales en 2024. Il y a donc nécessité que la population qui va voter pour la première fois pour nommer ses dirigeants les plus « proches » soit bien informées sur les enjeux des processus électoraux, des redevabilités et des programmes des partis politiques.

Plusieurs mouvements de femmes évoquent par ailleurs que la non-tenue d'élections locales est un obstacle à la genèse d'un nouveau leadership féminin au niveau de la base. Elles espèrent que les élections locales donneront une impulsion majeure à leur émancipation.

De nombreuses organisations de la société civile sont engagées dans l’accompagnement du processus électoral. Elles soutiennent une participation renforcée de la population et appuient la tenue d’élections de qualité dans un délai raisonnable. Elles sont un partenaire incontournable.

Cependant, cet engagement est affaibli et parfois biaisé par des comportements, pratiques et attitudes clientélistes et/ou ethno-identitaires mettant en mal leur autonomie. Les partenaires congolais du CNCD-11.11.11 ont organisé avec son soutien un forum des OSC du 9 au 11 décembre 2021 sur l’autonomie des acteurs sociaux. Le processus participatif est en cours et prend corps dans les pratiques des différents acteurs. Pour preuve, la CENI a inscrit la mise en place de cadres de concertations avec les OSC pour plus de transparence et assurer l’adhésion de ces dernières au processus électoral, ce qui renforcera sa crédibilité et sa légitimité.

La société civile congolaise organisée est présente sur tout le territoire congolais. Elle est née d'une véritable volonté de changer les choses et de parvenir au développement et des résultats importants ont été obtenus par le passé – notamment dans le cadre des mobilisations pour le respect de la Constitution et l’alternance démocratique.

Ces grands réseaux nationaux et leur maillage assurent un accès privilégié et non discriminatoire à l’ensemble de la population congolaise. Les dynamiques internes de ces réseaux, dont les partenaires du CNCD-11.11.11, sont une base pour la dynamique collective. Privilégier leur légitimité et leur expertise, leur permettre de renforcer leur gouvernance interne sont les gages de plus de démocratie et de dynamique communautaire.

## Conclusion : une démocratisation incomplète

Les élections prévues en 2023 ne présentent pas le même spectre de violation de la Constitution que celles organisées en 2018, le Président Tshisekedi étant habilité à se présenter pour un second mandat. Cependant, l’inachèvement du processus démocratique persiste, marqué par (1) les doutes subsistants sur le résultat de la dernière élection présidentielle (2) la non-mise en œuvre des processus électoraux aux niveaux infranationaux, (3) l’absence d’une culture démocratique basée sur la confrontation des projets de sociétés et (4) la persistance de zones de non-droit, à laquelle la réponse par l’Etat d’urgence n’a pas apporté de solutions. A ceci s’ajoutent les doutes sur la capacité de l’Etat congolais à financer et organiser un processus électoral complet dans les délais impartis par la Constitution et la Loi électorale.

Le risque est donc grand que l’exercice annoncé en 2023 alimente plus encore le discrédit dont souffre la démocratie électorale en RDC. Il est donc important que les réseaux de la société civile, disposant d’une forte implantation locale et d’un relais au niveau international, fassent entendre leur voix pour asseoir la démocratie représentative sur base d’une stratégie d’éducation civique et électorale.

# Objectifs et résultats (Efficacité)

## Objectif général

Contribuer à la consolidation de la paix en RDC en renforçant les capacités de la société civile et les dynamiques citoyennes autour des élections et de l’éducation civique afin de promouvoir la redevabilité de chaque acteur dans le cadre d’un processus électoral transparent et apaisé.

## Objectifs spécifiques

1. Les organisations de la société civile congolaise renforcent leurs mécanismes structurels de concertation nationaux et provinciaux de manière à porter un discours cohérent quant à l’organisation d’élections transparentes et apaisées.

2. Les citoyens et citoyennes se mobilisent pour l’organisation d’élections transparentes et apaisées et interpellent les candidat-e-s quant à leurs attentes et à l’exercice de l’ensemble de leurs droits en suscitant un dialogue apaisé avec les candidats, sur base de cahiers des charges élaborés collectivement.

3. Les partis politiques et les candidat-e-s aux élections sont informés quant à leur devoir de redevabilité dans le cadre des élections de 2023, en vue de présenter des programmes politiques et des projets de société reflétant les priorités de développement de la population.

4. Les institutions, les partis politiques et les candidat-e-s respectent leurs devoirs pour l’organisation des élections et s’engagent à former les témoins, à les mobiliser dans les bureaux de vote pour l’observation et à garantir l’affichage des bulletins de vote comme l’exige la Constitution.

## Changements et progrès attendus chez les groupes cibles

Au niveau des détenteurs de droits : prise de conscience de leurs problèmes spécifiques et de leur responsabilité à les résoudre, exercice du devoir de participation et de contrôle citoyens, prise de conscience d’un vote responsable et de l’exercice de la démocratie participative, implication dans la gouvernance locale à travers des actions de surveillance des politiques publiques, émergence du leadership local notamment des femmes et des jeunes.

Au niveau des candidat-e-s : application des principes de la gouvernance locale et de la démocratie participative, prise en compte des demandes prioritaires des détenteurs de droits, respect des principes de transparence et de redevabilité.

Au niveau des OSC congolaises : mise en réseau et synergies renforcées, monitoring des politiques publiques, adoption d’un discours cohérent et de positions communes sur l’organisation du processus électoral, capacité de mobilisation nationale, provinciale et locale, développement d’un partenariat avec les ETD.

## Résultats et activités

**OS1** Les organisations de la société civile congolaise renforcent leurs mécanismes structurels de concertation nationaux et provinciaux de manière à porter un discours cohérent quant à l’organisation d’élections transparentes et apaisées.

**Stratégie d’action de l’OS1 :**

L’OS1 vise à organiser des espaces de concertation formels dans le but de favoriser la cohérence nationale des stratégies et des discours des OSC congolaises dans le cadre du processus électoral. Il existe en RDC une variété d’OSC spécialisées dans l’accompagnement du processus électoral au niveau national et provincial, dont les quatre principaux partenaires du projet font partie. La stratégie consiste à renforcer les capacités des espaces de synergies existants pour améliorer les mécanismes de concertation, d’éducation civique électorale, d’accompagnement des détenteurs de droits et des titulaires d’obligations dans l’organisation d’élections transparentes et apaisées prenant en compte les besoins des populations. La synergie d’interaction multi-acteur servira de mécanisme structurel de concertation nationale et provinciale en vue d’harmoniser les analyses de contexte, les stratégies d’action et les cahiers de revendications pour l’organisation d’élections transparentes, libres, démocratiques et apaisées. Les partenaires profiteront de ces cadres d’échanges et de concertation pour coordonner le plaidoyer sur des thèmes spécifiques comme la prise en compte des cahiers des charges dans les programmes électoraux, la mise en place effective de la commission genre au sein de la CENI et d’un plan d’action permanent qui prend en compte la question du genre, etc.

**Résultat 1.1 :** Les réseaux multi-acteurs d’éducation civique partenaires du projet renforcent leur dynamique institutionnelle au service de la concertation collective.

**Stratégie d’action du Résultat 1.1 :**

Pour atteindre ce résultat, la stratégie vise à renforcer la confiance et les synergies entre les partenaires directs et indirects du projet. Cela implique l’évaluation collective des capacités institutionnelles des réseaux existants et l’organisation de rencontres d’échange d’expériences et d’informations entre les membres des différents réseau concernés par le projet. Ces échanges porteront sur les approches d’interventions, les outils de travail, les mécanismes de structuration et de fonctionnement, etc. Ceci aura pour avantage de permettre aux différents réseaux d’OSC de renforcer leurs capacités d’intervention en termes d’efficacité et d’efficience, de porter un message cohérent et d’organiser des actions communes en faveur d’élections transparentes et apaisées.

Dans les différentes provinces, les réseaux d’OSC pourront initier les mêmes dynamiques à travers leurs membres ou points focaux et les mouvements sociaux et citoyens qu’ils accompagnent.Certaines questions liées aux élections nécessitent la mise en place d’espaces thématiques de réflexion et d'évaluation régulières, comme la question du respect des droits humains, de la lutte contre la corruption liée au processus électoral, de la participation des femmes et des jeunes, etc.

Concrètement, le R1.1 vise :

* En année 1 : le renforcement des capacités de 25 organisations/par entités (25x18) = 450 OSC mises en réseau.
* En année 2 : le renforcement des capacités en année 1 permet aux 450 OSC d’être opérationnelles pour renforcer les capacités des titulaires de droits dans les provinces et ETD ciblées.

Les partenaires directs du projet devront produire des analyses techniques et des propositions, mais il sera important de les présenter lors des évaluations périodiques et de les mettre au service des OSC locales et provinciales impliqués dans l’accompagnement des populations dans l’élaboration des cahiers des charges.

**Résultat 1.2 :** Les OSC se concertent, portent un discours cohérent et favorisent les synergies et les complémentarités pour un processus inclusif et apaisé.

**Stratégie d’action du Résultat 1.2 :**

Dans le souci d’atteindre les objectifs communs dans le cadre de ce projet, les OSC concernées organiseront des espaces de concertation en vue d’harmoniser leurs vues et de parler d’une seule voix pour se faire entendre en tant que corps constitué représentatif des communautés locales. L’approche privilégiera ainsi les intérêts des groupes cibles grâce aux synergies et complémentarités construites au niveau de chaque province ciblée. Les questions d’autonomie et d’indépendance de la société civile face aux enjeux électoraux seront également au centre des concertations, qui devront impliquer les différents acteurs concernés par l’organisation du processus électoral et la consolidation de la paix : OSC, mouvements citoyens, associations de femmes et de jeunes, pouvoirs publics, autorités locales, chefs traditionnels, confessions religieuses, médias, etc.

Sur base de cette stratégie et du discours cohérent qui doit en découler, les OSC pourront peser efficacement sur les différents aspects du processus électoral : vulgariser la feuille de route de la CENI auprès de la population et le suivi de sa mise en œuvre ; assurer un contrôle citoyen pour promouvoir un cadre d’engagement citoyen pour le bien-être de la population ; promouvoir le respect de la Constitution ; superviser le processus d’enrôlement ; former des observateurs et témoins des élections ; former les leaders locaux garants des cahiers de charges des communautés de base ; promouvoir l’indépendance de la justice ; sensibiliser la population au lien qui existe entre les élections et l’amélioration de ses conditions de vie ; etc.

Concrètement, le R1.2 vise :

* En année 1 : identifier un cadre multi-acteurs d’environ 25 OSC dans chaque ETD ciblée sur base d’une cartographie et renforcer leurs capacités.
* En année 2 : le renforcement des capacités en année 1 permet aux cadres multi-acteurs d’être opérationnels et de nouer des partenariats avec les autres réseaux d’OSC poursuivant les mêmes objectifs.

**Cadre logique OS1**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Baseline | An 1 | An 2 | Sources de vérification | Acteurs impliqués |
| Objectif spécifique 1 | Les organisations de la société civile congolaise renforcent leurs mécanismes structurels de concertation nationaux et provinciaux de manière à porter un discours cohérent quant à l’organisation d’élections transparentes et apaisées. | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | La mise en réseau et la coordination des réseaux d’OSC congolaises favorise l’harmonisation des positions et l’efficacité des stratégies. |
| Résultat 1.1 | Les réseaux multi-acteurs d’éducation civique partenaires du projet renforcent leur dynamique institutionnelle au service de la concertation collective. | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | Un cadre de concertation entre réseaux d’OSC congolaises favorise la cohérence des stratégies. |
| Indicateur 1 Nombre d’OSC mises en réseau | 4 réseaux d’OSC partenaires | 450 OSC ciblées | 450 OSC opérationnelles | PV des réunions de concertation |
| Indicateur 2Nombre de réunions de concertation | 1 réunion annuelle | 12 ateliers décentralisés | 12 ateliers décentralisés + 1 atelier national | PV des réunions de concertation |
| Résultat 1.2 | Les OSC se concertent, portent un discours cohérent et favorisent les synergies et les complémentarités pour un processus inclusif et apaisé. | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | Un discours cohérent et une stratégie coordonnée de plaidoyer des réseaux d’OSC congolaises au sujet des élections favorise la prise en compte des intérêts des citoyens congolais par les responsables politiques dans le cadre du processus électoral.  |
| Indicateur 1Nombre de positions communes | 1 position par trimestre par OSC mais pas commune | 18 cadres synergiques multi-acteurs installés dans 12 territoires et 6 provinces  | 18 positions communes | Archivage des positions communes |
| Indicateur 2Nombre d’OSC signant les positions communes | 25 | Position élaborée par 25 OSC dans chacune des 18 ETD | Position signée par 50 OSC dans chacune des 18 ETD = 900 OSC | Liste des organisations signataires des positions communes |
| Typologie des activités R1.1 | Organisation de réunions de mise en réseau, d’espaces formels de concertation multi-acteurs, d’assemblées communes, de CA et AG des réseaux partenaires, etc.  |
| Typologie des activités R1.2 | Organisation d’ateliers d’échanges, réalisation d’analyses de contexte communes, élaboration de positions communes, etc. |

**OS2** Les citoyens et citoyennes se mobilisent pour l’organisation d’élections transparentes et apaisées et interpellent les candidat-e-s quant à leurs attentes et à l’exercice de l’ensemble de leurs droits en suscitant un dialogue apaisé avec les candidats, sur base de cahiers des charges élaborés collectivement.

**Stratégie d’action de l’OS2 :**

Les populations des villes/territoires et secteurs de l’intervention seront structurés en dynamiques de démocratie de proximité (dynamique de participation citoyenne). Les jeunes et femmes devront occuper une place centrale dans les dynamiques communautaires. Ce sont des mécanismes de participation et d’interaction démocratique de proximité.

Les partenaires et la dynamique multi-acteurs mise en place permettront d’organiser des sessions de formations et d’élaboration des cahiers des charges des communautés de base reprenant leurs aspirations et priorités. En synergie, les points focaux, les jeunes des mouvements citoyens et des conseils provinciaux de la jeunesse travailleront en synergie pour identifier les priorités des citoyens et citoyennes, en rapport avec la gouvernance politique, économique et sociale du pays, en vue de les détailler dans un cahier des charges électorales à partager avec les partis politiques et candidats lors des tribunes de dialogue électoral entre citoyens, citoyennes et partis politiques/candidats**.**

**Résultat 2.1** Les citoyens et citoyennes congolais sont informés et formés quant à leurs droits et à la manière de les exercer dans le cadre des élections de 2023.

**Stratégie d’action du Résultat 2.1 :**

La stratégie du résultat 2.1 repose sur l’organisation de campagnes de sensibilisation et des cycles de formations de la population sur les différentes opérations électorales (enrôlement des électeurs, enregistrement des candidatures, campagne électorale, vote, respect des droits humains et démocratiques, etc.). Cela impliquera l’élaboration des supports de sensibilisation et de mobilisation, la mise en place de la cartographie de la couverture géographique de la campagne de sensibilisation, l’élaboration de la stratégie d’animation de la campagne (moyens et approches d’animation, outils de suivi de la campagne, etc.).

La campagne concernera également les médias. Au niveau de chaque territoire, selon la cartographie, les ARS feront une sensibilisation de proximité. Il y aura une activité du lancement de la campagne au niveau national, où sera mise en place une coordination de la campagne qui sera chargée de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la campagne nationale. La campagne devra cibler les différentes groupes cibles du projet : population potentielle électrice, responsables des partis politiques, candidats potentiels, etc. La population sera également formée sur la surveillance citoyenne des opérations du vote.

Des sessions de formations seront également organisées pour les personnes-relais (points focaux, jeunes des mouvements citoyens et jeunes des conseils provinciaux de la jeunesse) qui iront dans les églises, les marchés, les écoles, les universités, les marchés pour informer les Congolais sur leurs droits fondamentaux et leur exercice dans le cadre des élections de 2023.

D’autres stratégies d’action pourront permettre aux citoyennes et citoyens d’être bien informés sur leurs droits en matière de la gouvernance électorale : l’organisation des tribunes d’expression populaire (TEP), la vulgarisation des textes légaux de la gouvernance électorale en RDC, l’organisation d’émissions radio- télévisées, la production des feuillets d’informations électorales, la sensibilisation électorale de la population sur les questions des droits des femmes et de leur participation au processus électoral.

Concrètement, le R2.1 vise :

* En année 1 : la production des outils, le cycle de formations et l’accompagnement des groupes cibles et le lancement du monitoring citoyen.
* En année 2 : l’organisation de mobilisations citoyennes, de campagnes de sensibilisation et d’espaces d’interpellation.

**Résultat 2.2 :** Les communautés locales adoptent des cahiers des charges et se basent sur ceux-ci pour débattre avec les candidats aux élections

**Stratégie d’action du Résultat 2.2 :**

Pour atteindre ce résultat, des formations seront organisées en vue de promouvoir la participation active des citoyens au processus électoral. Les matières suivantes seront vulgarisées : les droits et devoirs des électeurs, l’analyse des programmes électoraux, la médiation et la résolution des conflits électoraux, etc. Des tribunes de dialogue électoral seront organisées pour échanger sur le cahier de charges des citoyens et les programmes des partis politiques et des candidats. Les textes électoraux et les articles sur les droits des femmes et autres catégories vulnérables au processus électoral seront également vulgarisés.

Outre la campagne de sensibilisation et le cycle de formations, les médias ayant une audience large seront ciblés dans chaque zone prioritaire de l’intervention. Des débats seront organisés dans les radios communautaires entre candidats. En vue de promouvoir et de garantir une participation éclairée des citoyens et citoyennes au processus électoral, les partenaires organiseront des campagnes de sensibilisation multimédias dans le rayon d’action du projet, notamment via l’organisation de tribunes d’expression des candidats (rencontres d’échanges entre candidats et citoyens). Ces rencontres porteront sur les programmes des partis politiques, des candidats et candidates aux élections et de leur conformité avec les priorités du cahier des charges des populations congolaises. Pour assurer le pluralisme et l’indépendance de l’approche, les partenaires travailleront aussi bien avec les partis politiques de la majorité que de l’opposition.

Concrètement, le R2.2 vise :

* En année 1 : les OSC rencontrent les partis politiques pour leur communiquer le cahier des charges et sollicitent des engagements concrets.
* En année 2 : les groupes de citoyens interpellent leurs candidat-e-s qui s’engagent à respecter le cahier des charges.

**Cadre logique OS2**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Baseline | An 1 | An 2 | Sources de vérification | Acteurs impliqués |
| Objectif spécifique 2 | Les citoyens et citoyennes se mobilisent pour l’organisation d’élections transparentes et apaisées et interpellent les candidat-e-s quant à leurs attentes et à l’exercice de l’ensemble de leurs droits en suscitant un dialogue apaisé avec les candidats, sur base de cahiers des charges élaborés collectivement. | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | Les mobilisations citoyennes favorisent la transparence du processus électoral. |
| Résultat 2.1 | Les citoyens et citoyennes congolais sont informés et formés quant à leurs droits et à la manière de les exercer dans le cadre des élections de 2023. | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | La connaissance de leurs droits par les citoyens les incite à se mobiliser pour qu’ils soient respectés.  |
| Indicateur 1 Nombre de formations et tribunes d’expressions organisées | Les partenaires forment leurs publics respectifs | 1 atelier de formation par province (6) et 60 sessions de formations | 12 tribunes d’expression populaire et 60 ateliers de rédaction des cahiers des charges  | PV des formations et tribunes |
| Indicateur 2Nombre de personnes formées | Il n’existe pas de formation commune | 324.000 personnes formées | 324.000 personnes opérationnelles | PV des formations |
| Résultat 2.2 | Les communautés locales adoptent des cahiers des charges et se basent sur ceux-ci pour débattre avec les candidats aux élections | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | La participation citoyenne au processus électoral en renforce la légitimité.  |
| Indicateur 1Nombre de cahiers des charges adoptés au niveau des 12 territoires et 6 provinces | Il n’existe pas de cahier des charges | 18 cahiers adoptés | 18 cahiers signés et vulgarisés | Liste des cahiers des charges adoptés |
| Indicateur 2Nombre d’espaces d’interpellation décentralisés | 0 | 18  | 18  | Flyers et annonces des actions publiques |
| Typologie des activités R2.1 | Réalisation d’outils de vulgarisation des droits et devoirs relatifs au processus électoral, organisation de cycles de formations et de campagnes de sensibilisation, etc. |
| Typologie des activités R2.2 | Préparation des cahiers des charges des populations dans les circonscriptions électorales, actions de sensibilisation des formations politiques, organisation de débats publics (tribune d’expression des candidats, fora citoyens d’interaction sociale population-élus, etc.) autour des programmes électoraux des formations politiques, organisation de réunions et d’espaces de dialogue avec les populations pour identifier leurs besoins, promotion de l’inclusion des jeunes et des femmes dans les listes électorales et évaluation de la prise en compte des cahiers des charges dans les programmes et les listes électorales. |

**OS3** Les partis politiques et les candidat-e-s aux élections sont informés quant à leur devoir de redevabilité dans le cadre des élections de 2023, en vue de présenter des programmes politiques et des projets de société reflétant les priorités de développement de la population.

**Stratégie d’action de l’OS3 :**

La stratégie de l’OS3 repose sur le monitoring participatif des partis politiques : sont-ils enregistrés au ministère de tutelle ? Depuis quand existent-ils ? Ont-ils participé aux processus électoraux antérieurs ? Ont-ils un ou des élus dans les institutions ? Ont-ils des représentants au niveau du gouvernement central ou provincial ? Avec quelle responsabilité ? Quels sont leurs apports dans leur circonscription électorale ? Quelle est leur moralité ?

Le rapport de l’évaluation découlant de ce processus permettra de définir des critères de redevabilité et de les appliquer aux différents partis politiques. Sur cette base, les partis politiques à cibler en particulier par la stratégie d’action seront identifiés et sélectionnés. Le dialogue politique entre OSC et partis politiques devra permettre d’élaborer un cadre de partenariat spécifique qui devra être signé entre les OSC et les partis politiques identifiés.

Cette stratégie vise à garantir un dialogue politique et un monitoring citoyen autour des processus menant à la composition des listes électorales, à l’élaboration des programmes électoraux, à la prise en compte des femmes et des jeunes dans la composition des listes et les programmes, etc. Plus généralement, la stratégie vise la prise en compte des priorités des cahiers des charges dans les programmes électoraux.

**Résultat 3.1 :** Les besoins prioritaires des citoyens sont intégrés sous forme d’engagements électoraux par les formations politiques.

**Stratégie d’action du Résultat 3.1 :**

Pour atteindre ce résultat, les partenaires organiseront des formations spécifiques au profit des partis politiques de la majorité et de l’opposition sur base de l’identification des besoins prioritaires des citoyens. Des modules de formations seront organisés à cet effet par les experts des OSC partenaires.

Des espaces d’interpellation seront en outre organisés avec les candidats et partis politiques pour leur présenter le cahier des charges des citoyens, les inviter à publier leur programme électoral et à signer des engagements et les inciter à intégrer les demandes prioritaires dans les programmes électoraux (organisation de « matinées de sensibilisation » des partis politiques et candidats les invitant à intégrer dans leurs programme les priorités de la population locale, remise du cahier des charges, etc.).

Concrètement, le R3.1 vise :

* En année 1 : les partis politiques identifiés signent les cahiers des charges et ceux qui rechignent sont sensibilisés et interpellés pour changer d’avis.
* En année 2 : les programmes électoraux intègrent les priorités des cahiers des charges.

**Résultat 3.2 :** Les candidats ciblés par le programme s’engagent à respecter leur devoir de redevabilité envers les citoyens.

**Stratégie d’action du Résultat 3.2 :**

Pour atteindre ce résultat, les partis politiques et candidats seront invités à signer formellement une déclaration de redevabilité dans laquelle ils s’engagent à respecter les priorités du cahier des charges et à les intégrer dans les programmes électoraux. Par cette signature formelle, les partis politiques et candidats devront s’engager à rendre compte régulièrement de leur respect de leurs engagements envers leurs électeurs et la population qu’ils représentent.

Concrètement, le R3.2 vise :

* En année 1 : les contrats sociaux sont signés par les candidat-e-s.
* En année 2 : les contrats sociaux sont respectés par les représentants politiques qui s’engagent à respecter leurs devoirs de redevabilité.

**Cadre logique OS3**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Baseline | An 1 | An 2 | Sources de vérification | Acteurs impliqués |
| Objectif spécifique 3 | Les partis politiques et les candidat-e-s aux élections sont informés quant à leur devoir de redevabilité dans le cadre des élections de 2023, en vue de présenter des programmes politiques et des projets de société reflétant les priorités de développement de la population.  | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | La sensibilisation et l’interpellation des représentants politiques aux enjeux électoraux les incitent à respecter les droits des citoyens congolais.  |
| Résultat 3.1 | Les besoins prioritaires des citoyens sont intégrés sous forme d’engagements électoraux par les formations politiques.  | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | La mobilisation citoyenne incite les responsables politiques à prendre en compte leurs demandes dans leurs programmes électoraux. |
| Indicateur 1Nombre de partis sensibilisés pour intégrer les besoins des populations dans leurs programmes | Aucune formation n’existe  | 6 | 6 | PV des formations |
| Indicateur 2Nombre de programmes électoraux publiés par les partis politiques intégrants les cahiers de charges | Les programmes électoraux ne sont pas publiés | 6 | 6 | Archivage des programmes publiés |
| Indicateur 3Nombre des femmes leaders identifiées par les parties politiques et proposées pour suivre la formation comme candidates et comme témoins de bureaux des votes | Peu de femmes en ordre utile dans les listes des partis politiques | 18 par parti = 106 | 106 | PV des formations et listes électorales |
| Résultat 3.2 | Les candidats ciblés par le programme s’engagent à respecter leur devoir de redevabilité envers les citoyens. | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | L’engagement formel des responsables politiques les incite à respecter leurs engagements.  |
| Indicateur 1Nombre de déclarations de redevabilité signées  | Il n’existe pas d’engagement de redevabilité en RDC | 18 contrats sociaux sont signés | 18 contrats sociaux sont respectés | Archivage des signatures |
| Typologie des activités R3.1 | Organisation de débats et d’actions d’interpellation des partis politiques sur les questions prioritaires de développement (intégration du genre, lutte contre la corruption, gouvernance participative, transparente et redevable, intégration de la jeunesse et des personnes vulnérables…). |
| Typologie des activités R3.2 | Production d’un document d’engagement électoral pro-citoyen à signer par les formations politiques dans les circonscriptions électorales ciblée, organisation d’espaces de dialogue avec les formations politiques pour les inviter à signer la charte pro-citoyen, monitoring des candidats signataires, information du public sur l’évolution du processus électoral, etc. |

**OS4** Les institutions, les partis politiques et les candidat-e-s respectent leurs devoirs pour l’organisation des élections et s’engagent à former les témoins, à les mobiliser dans les bureaux de vote pour l’observation et à garantir l’affichage des bulletins de vote et la publication des PV des résultats des élections comme l’exige la loi électorale.

**Stratégie d’action de l’OS4 :**

La stratégie d’action de l’OS4 vise àutiliserla synergie multi-acteurs mise en place par le projet pour assurer le monitoring citoyen et collaborer avec les partis politiques et les candidats dans la formation de leurs témoins, leur déploiement dans les bureaux de vote, l’obtention et la compilation des procès-verbaux des résultats des élections, etc.

**Résultat 4.1 :** Les OSC assurent le monitoring du processus électoral en amont des élections.

**Stratégie d’action du Résultat 4.1 :**

Grace à la synergie multi-acteurs mise en place par la coordination du projet, le mécanisme de monitoring du processus électoral sera mis en place avant, pendant et après le scrutin, dans le but de vérifier l’intégrité et la régularité du processus.

Pour éviter les dérapages du processus et garantir la crédibilité des élections, les partenaires sensibiliseront les partis politiques à former les observateurs du processus et les témoins de bureau de vote. Les partenaires formeront des observateurs (moniteurs électoraux) du processus électoral. Ces observateurs seront formés aussi bien à Kinshasa que dans les provinces. Ils seront déployés pour suivre les différentes opérations électorales, surtout les opérations préélectorales afin d’identifier et documenter tous les cas d’abus, de violations, etc. Ces cas seront rapportés dans les rapports individuels et condensés dans des rapports globaux. Ces rapports globaux seront diffusés auprès des parties prenantes du processus électoral. Le monitoring inclura le nombre de candidatures de femmes et de jeunes présentées par les partis politiques à la CENI et plus généralement la prise en compte de la dimension genre dans le processus électoral.

Concrètement, le R4.1 vise :

* En année 1 : le comité de suivi est mis en place pour le monitoring.
* En année 2 : le dialogue social et politique est effectif.

**Résultat 4.2 :** Les cadres de concertations mis en place entre la CENI et les OSC permettent d’assurer la crédibilité et la légitimité du processus électoral.

**Stratégie d’action du Résultat 4.2 :**

Les partenaires du projet participeront aux travaux/rencontres des cadres de concertation entre la CENI et les OSC en apportant des informations susceptibles d’améliorer la qualité du processus sur base des rapports reçus de leurs points focaux, de leurs membres et de leurs moniteurs du processus électoral. Ils y apporteront aussi leurs avis techniques sur certains enjeux ou opérations électoraux, issus des analyses et études qu’ils réaliseront. La stratégie vise à doter les cadres de concertation avec la CENI et les autres parties prenantes au processus électoral d’une feuille de route et d’un code de conduite éthique, ainsi qu’une analyse des différentes questions relatives à l’ensemble du processus électoral.

Concrètement, le R4.2 vise :

* En année 1 : les réunions de concertation sont organisées.
* En année 2 : la capitalisation des réunions de concertations permet le monitoring.

**Résultat 4.3 :** Les témoins des processus électoraux dans les différentes circonscriptions fournissent des informations fiables et crédibles.

**Stratégie d’action Résultat 4.3 :**

Les partenaires concevront ou actualiseront les modules de formation des observateurs électoraux et des témoins des partis politiques identifiés. Ces modules seront utilisés lors des sessions de formation des témoins et observateurs, parmi lesquels les jeunes et les femmes. La formation des témoins et observateurs électoraux intégrera les aspects du genre et jeunesse.

Ces formations auront lieu aussi bien à Kinshasa que dans les provinces. Des observateurs et des témoins des partis politiques formés seront ainsi déployés dans les circonscriptions électorales pour surveiller le processus électoral.

La synergie multi-acteurs formera les observateurs en vue de remonter toutes les informations des centres d’inscriptions locales des électeurs jusqu’au centre national qui sera mis en place pour compilation, analyse, traitement et publication des données en vue d’attirer l’attentions de l’organe de gestion des élections sur les éventuelles anomalies et d’améliorer l’intégrité du processus.

Concrètement, le R4.3 vise :

* En année 1 : les témoins sont formés.
* En année 2 : les témoins formés sont déployés.

**Cadre logique OS4**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Baseline | An 1 | An 2 | Sources de vérification | Acteurs impliqués |
| Objectif spécifique 4 | Les institutions, les partis politiques et les candidat-e-s respectent leurs devoirs pour l’organisation des élections et s’engagent à former les témoins, à les mobiliser dans les bureaux de vote pour l’observation et à garantir l’affichage des bulletins de vote et la publication des PV des résultats des élections comme l’exige la loi électorale.  | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | L’organisation d’élections libres, transparentes et apaisées renforce la légitimité du processus et la bonne gouvernance.  |
| Résultat 4.1 | Les OSC assurent le monitoring du processus électoral en amont des élections. | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | Le rôle de « watchdog » des OSC assure le respect des étapes menant à l’organisation d’élections transparentes et apaisées.  |
| Indicateur 1 Nombre de programmes électoraux analysés | Il n’existe pas de programme électoral en RDC | 6 programmes publiés | 6 analyses des programmes publiées | Archivage des analyses publiées |
| Indicateur 2Nombre de personnes analysant les programmes | 0 | 10 analystes par province (60) | 60 analystes | Fichier des analystes |
| Résultat 4.2 | Les cadres de concertations mis en place entre la CENI et les OSC permettent d’assurer la crédibilité et la légitimité du processus électoral. | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | La concertation entre les OSC et la CENI favorise la légitimité du processus électoral.  |
| Indicateur 1Nombre de réunions de concertation | Il existe un cadre de concertation CENI/OSC |  |  | PV des réunions |
| Résultat 4.3 | Les témoins des processus électoraux dans les différentes circonscriptions fournissent des informations fiables et crédibles. | AETANSSCASADHOCONAFEDCNCD-11.11.11 |
| Hypothèse | Le respect d’un code de bonne conduite par les témoins assure la transparence et la légitimité du processus électoral.  |
| Indicateur 1Nombre de témoins formés | Ce type de témoin n’a pas encore été formé | 10 par parti dans 18 entités = 1080 témoins formés | 1080 témoins déployés | PV des formations |
| Indicateur 2Nombre de rapports d’observation des témoins (exploitables) | 0 | 60% des rapports sont exploitables  | 80% des rapports (PV) des bureaux de votes des personnes formées sont exploitables  | Archivage des rapports |
| Typologie des activités R4.1 | Monitoring des processus de désignation des candidats, de la composition des listes électorales et de la transparence du processus électoral, analyse des programmes des partis sur base d’une grille de critères objectifs et concertés avec la société civile, dont le fait de présenter des femmes en ordre utile, etc. |
| Typologie des activités R4.2 | Organisation d’espaces de dialogue avec les parties prenantes au processus électoral, promotion de la dimension genre dans le processus électoral, lutte contre la corruption dans le processus électoral, plaidoyer pour l’inclusion de la jeunesse, analyse des procès-verbaux, monitoring du budget de la CENI et des appuis budgétaires internes et externes liés au processus électoral et à son suivi, etc. |
| Typologie des activités R4.3 | Formation de témoins, diffusion du code de bonne conduite, monitoring du respect du code de bonne conduite, suivi du processus électoral dans les différentes circonscriptions, etc. |

# Stratégie de partenariat

La stratégie de partenariat repose sur quatre réseaux nationaux ayant des points focaux capables de relayer la stratégie dans les provinces et de coordonner des associations membres actives auprès des communautés de base dans les différentes circonscriptions électorales :

* AETA (Agir pour des élections transparentes et apaisées)
* ASADHO (Association africaine des droits de l’homme)
* NSCC (Nouvelle société civile congolaise)
* CONAFED (Comité femmes et développement)

Les partenaires s’appuieront sur leur expérience en matière de coordination des OSC et de dialogue avec les communautés de base pour assurer l’accompagnement et la structuration des communautés locales en matière d’éducation civique. Les partenaires qui disposent de coordinations nationales et de nombreux points focaux travaillent en réseau avec d’autres membres de la société civile au niveau national, provincial et local. Ils ont également développé une expertise en matière d’encadrement et de renforcement des capacités des mouvements citoyens locaux ou nationaux plus spontanés qui se sont multipliés en RDC ces dernières années, notamment dans le cadre des mobilisations pour le respect des droits constitutionnels et démocratiques. La stratégie vise ainsi à mobiliser un large réseau d’OSC pour être en mesure de développer des capacités d’éducation civique et de consolidation de la gouvernance démocratique dans les différentes provinces du pays. Les partenaires établiront également, pour les activités techniques spécifiques, des partenariats avec des corporations spécialisées (comme par exemple les associations d’avocats pour l’accompagnement juridique ou les associations de journalistes et les radios communautaires pour la diffusion des informations sur les enjeux démocratiques du programme et l’implication des communautés de base).

La stratégie de partenariat vise ainsi le renforcement des capacités des réseaux nationaux, des points focaux provinciaux et des structures locales en vue de développer une stratégie d’éducation civique et d’interpellation des institutions pour promouvoir un processus électoral transparent et apaisé permettant de prévenir les conflits et de favoriser la paix et le développement en RDC.

La collaboration et l’implication des autorités sera recherchée aux différents niveaux du processus (identification des besoins, suivi de l’état d’avancement des activités à travers les présentations aux réunions présidées par les autorités locales, etc.). Cette approche sera renforcée par la mise en place de « comités locaux de bonne gouvernance et de paix durable ». Au niveau communautaire, l’identification participative des besoins et des priorités, l’implication des leaders d’opinion et des autorités religieuses dans l’appropriation des enjeux et le choix des membres des comités locaux de bonne gouvernance sur base des critères préétablis, ainsi que dans la collaboration avec les administrateurs locaux, sera un gage supplémentaire de légitimité. Cette démarche participe à l’appropriation et la pérennisation des résultats du programme.

Le CNCD-11.11.11 coordonne le projet au travers de (1) la facilitation de la dynamique inter-réseau dans la gestion de cycle de projet ; (2) la coordination du renforcement des capacités en matière de gestion de cycle de projet, de dynamiques de réseaux multi-acteurs, d’intégration du genre, d’approche droits humains, etc. Il assure par ailleurs le plaidoyer auprès des institutions belges et européennes, en RDC et en Belgique, pour favoriser l’appui à un processus électoral transparent et apaisé.

## Synergies et complémentarités

Comme cela a été mis en évidence dans tout le projet, de par leur propre identité de structures fédératives, les quatre partenaires travailleront en synergie avec leurs très nombreux membres, ainsi qu’avec les réseaux citoyens les plus pertinents sur le sujet. AETA, ASADHO, NSCC, CONAFED se concerteront à travers un comité de coordination nationale pour accompagner les détenteurs de droits et les responsables censés respecter ces droits et mettront ainsi en réseau leurs partenaires et points focaux provinciaux et locaux pour planifier les activités et superviser la mise en œuvre de la stratégie et l’atteinte des résultats.

Cette coordination inclura un comité technique national constitué des experts de l’AETA, ASADHO, NSCC et CONAFED. Le groupe technique des partenaires devra procéder à l’analyse de la question électorale : le monitoring, les analyses techniques sur le processus électoral, l’analyse des risques liés aux élections en impliquant les points focaux et les groupes des jeunes et mouvements citoyens dans les provinces impliquées.

Les partenaires signeront un protocole de collaboration. Ainsi, il sera défini clairement les rôles de chaque organisation dans le projet. Des outils communs de gestion seront produits et partagés au cours d’un atelier d‘appropriation du projet et de mise en place des mécanismes concertés de gestion sur le plan administratif, financier et technique.

La RDC étant très vaste, il sera en outre nécessaire que les quatre partenaires du projet construisent des synergies stratégiques et opérationnelles avec les autres acteurs qui interviennent dans le domaine de la consolidation de la paix et des élections pour espérer un impact en amont et en aval au niveau de la redevabilité des responsables politiques.

# Durabilité

## Contraintes, leçons apprises et stratégies

Une analyse des difficultés rencontrées, des leçons apprises et des stratégies mise en place pour les prévenir lors des programmes précédents a été réalisée avec les partenaires et aboutir aux conclusions suivantes :

A. Contraintes et difficultés rencontrées

Dans les programmes précédents d’éducation civique, les partenaires ont été confrontés aux contraintes et difficultés suivantes :

* Faible implication de certaines autorités locales dans la mise en œuvre des activités et résistance de certains chefs locaux, souvent impliqués dans des conflits divers ;
* Conflits armés et contraintes sécuritaires compliquant la mise en œuvre de la stratégie et entraînant des violations des droits de représentants de la société civile ;
* Problèmes liés aux déplacés et retournés : présence de personnes déplacées qui ont peu la volonté de s’impliquer dans des activités d’éducation civique et de pacification et qui sont plus dans l’attente passive de l’aide d’urgence ;
* Très mauvais état de certaines routes qui complique le suivi des activités décentralisées sur le terrain.

B. Leçons apprises

* Les femmes jouent un rôle décisif dans la gestion des conflits et dans la survie des familles malgré les violences qu’elles subissent, y compris des viols.
* La présence de radios communautaires, de leaders religieux et de chefs coutumiers dynamiques et disponibles renforce les dialogues inter et extracommunautaires.
* Quoiqu’ayant besoin d’être renforcée, l’implication et la bonne collaboration avec certaines autorités locales étatiques permettent la pérennisation des acquis des projets.

C. Stratégies

L’implication de toutes les catégories de la population, notamment les jeunes, les femmes, les décideurs communautaires et les autorités locales comme parties prenantes dans les activités de prévention et de résolution des conflits, y compris fonciers, permettent de garantir une appropriation de toutes les couches sociales et de faire reposer la stratégie sur l’identification des besoins des bénéficiaires directs et indirects dans les provinces concernées.

En se basant sur les résultats encourageants obtenus mais aussi des nombreux besoins encore sans réponses, il est important que les membres des communautés locales qui sont en détresse et en conflits parfois ouverts avec les autorités publiques puissent trouver leur place dans les comités locaux et entamer les dialogues constructifs. L’implication des communautés de base dans la gestion des enjeux des populations locales est un facteur décisif d’efficacité.

L’impact de la stratégie dépend par ailleurs de la capacité à mutualiser les dynamiques communautaires dans un discours cohérent à l’échelle nationale adressé aux autorités publiques et aux responsables politiques à ce niveau. Une telle approche « bottom-up » permet d’inscrire les intérêts spécifiques dans une stratégie nationale.

## Gestion des risques

Les principaux risques ont été identifiés et des mesures d’accompagnement sont proposées. Conformément à l’approche préconisée par le PNUD, une revue des risques et de leur gestion sera opérée sur une base permanente en vue d’être en mesure d’adapter la stratégie et les activités en fonction de l’évolution du contexte.

|  |  |
| --- | --- |
| **Estimation du risque** | **Gestion du risque** |
| **Nature et source du risque** | **P** | **E** | **N** | **Résultats impactés** | **Traitement** | **Responsable du suivi du risque** |
| Le manque d’appropriation des structures de pilotage par les animateurs des comités locaux représentant les communautés. | 2 | 2 | 4 | R1.1, R1.2, R3 .1, R4.1, R4.3 | Responsabiliser les points focaux des partenaires du projet pour mener des échanges avec les leaders locaux. | Comité national du projet (CNCD et ses 4 partenaires) et chaque partenaire au niveau de ses points focaux |
| Le manque d’efficacité des structures de pilotage des comités mis en place. | 2 | 3 | 6 | Projet | Renforcer les capacités des structures de pilotage et mettre en place une feuille de route pour le suivi et la mise en œuvre. | Comité national du projet et chaque partenaire au niveau de ses points focaux |
| Le manque de volonté politique et la persistance de la considération stéréotypée (coutumes rétrogrades) à l’égard de la femme candidate. | 3 | 3 | 9 | R3.1, R3.2, R4.2 | Mener des plaidoyers avec les responsables provinciaux, des entités territoriales et des autorités coutumières et les autres leaders d’opinion influents. | Equipe plaidoyer du comité national du projet en lien avec les points focaux de chaque partenaire |
| Le climat politique et sécuritaire instable. | 3 | 3 | 9 | R2.2, R3.2, R4.1 | Identifier les risques et leur gestion de manière appropriée et adapter le rythme du travail en fonction de l’évolution de la situation politique et sécuritaire.  | Equipe plaidoyer du comité national du projet  |
| Faible coordination des interventions. | 2 | 2 | 4 | R1.1, R1.2 | Renforcer les partenaires impliqués dans le projet, y compris sur le plan institutionnel, ainsi que leurs points focaux. | Coordination du projet (CNCD) |
| Non-respect des délais constitutionnels pour l’organisation des élections. | 2 | 2 | 4 | R2.2 | Organiser des mobilisations citoyennes pour le respect des droits constitutionnels. | Equipe plaidoyer du comité national du projet  |
| Les ressources financières attendues n’arrivent pas ou arrivent trop faiblement. | 2 | 3 | 6 | Projet | Planifier le calendrier des activités et des décaissements. | Coordination du projet  |
| Le manque de cohérence dans la mise en œuvre des différents piliers du projet. | 2 | 3 | 6 | R1.1, R1.2 | Renforcer la coordination des activités au niveau stratégique et opérationnel (renforcement des capacités des points focaux provinciaux et des organisations à la base) dans un souci d’efficacité et d’efficience. | Comité national du projet  |
| Les chevauchements et saupoudrages des activités. | 2 | 2 | 4 | R2.2, R3.1 | Elaborer et mettre en œuvre le cadre de gestion et de suivi du projet et de sa qualité au niveau du comité national du projet. | Comité national du projet  |
| Le suivi des résultats et de la gestion du projet n’est pas suffisamment efficace. | 2 | 2 | 4 | Projet | Faire respecter par les coordonnateurs des réseaux partenaires les règles éthiques reprises dans les conventions de partenariat et mettre en place un système de suivi et en responsabilisant les animateurs qui collectent les données traitées en vue d’évaluer périodiquement l’efficacité et l’efficience des actions. | Coordination du projet  |
| Les conflits de leadership entre coordonnateurs créent un climat malsain et favorisent la rétention de l’information.  | 1 | 3 | 3 | R1.1, R1.2 | Renforcer le dispositif de suivi et de supervision du projet et mettre en place un mécanisme de gestion des conflits. | Coordination du projet  |
| Les stratégies des différents partenaires du projet ne sont pas suffisamment coordonnées. | 1 | 3 | 3 | R1.1, R1.2 | Mettre en place une plate-forme de coordination nationale assurant les synergies et complémentarités des partenaires au service d’une stratégie commune et d’un discours cohérent. | Coordination du projet  |
| **P** (probabilité) x **E** (Effet, ou impact) = **N** (Niveau du risque) - sur une échelle de 1 à 3 pour les axes P et E**Risque faible : 1 à 3****Risque moyen : 4 à 6****Risque élevé : 7 à 9** |

## Durabilité institutionnelle

Le CNCD-11.11.11 et l’ensemble des partenaires congolais sont des réseaux nationaux multi-acteurs disposant d’une large assise sociétale et d’une stabilité institutionnelle de longue date, qui ne dépend pas de l’attribution de ce financement. La présente action vient renforcer et amplifier un travail des partenaires qui s’inscrit dans la durée, au travers du programme ONG cofinancé par la DGD (initié en 2014 et courant actuellement jusque 2026). Un suivi de l’action pourra donc être garanti après la clôture du financement. Le CNCD-11.11.11 et ses partenaires déploieront par ailleurs une stratégie de diversification des sources de financement visant à permettre d’assurer la pérennité des dynamiques d’éducation civique, au-delà de l’exercice électoral 2023-2024.

A la fin de sa mise en œuvre, ce projet doit permettre de consolider un partenariat solide entre les partenaires directs et les OSC et administrations et communautés locales impliquées. Les connaissances acquises sur le rôle et le fonctionnement des entités territoriales décentralisées permettront à la population d’exiger plus de redevabilité des responsables politiques.

Les responsables des organisations qui portent le projet, les leaders communautaires et religieux pourront mener des actions conjointes pour renforcer le travail concerté et avoir un impact sur les droits démocratiques et la prévention des conflits. L’implication des coordinations nationales et des points focaux doit en outre permettre de mobiliser les compétences locales, régionales et nationales. Ces réseaux nationaux sont des partenaires de longue date du CNCD-11.11.11, ce qui représente une force et un gage de durabilité institutionnelle.

Les fonctions liées aux opérations des programmes, de communication et de suivi/évaluation seront regroupées au sein des groupes de travail au niveau des coordinations des réseaux avec des relations fonctionnelles clairement définies.

# Stratégie égalité hommes/femmes

La stratégie d’intervention s’appuiera sur un plaidoyer collectif avec le plus grand nombre possible d’associations de la société civile et particulièrement les organisations féminines qui ont dans leur vocation la promotion de la gouvernance et la paix. La stratégie d’action repose ainsi sur la force d’engagement des organisations à la base dont des femmes et des jeunes qui participeront à l’analyse et l’identification des besoins des communautés et les besoins spécifiques des hommes, des femmes et des jeunes à mettre dans les cahiers des charges.

CONAFED jouera en outre un rôle spécifique au sein du projet pour faire de la dimension genre une approche à la fois spécifique et transversale. Les autres partenaires s’engageront activement à intégrer le genre dans toutes les dimensions de leur action, avec l’appui de CONAFED et du CNCD-11.11.11.

La République Démocratique du Congo est signataire de plusieurs textes internationaux qui font obligation aux Etats d’éliminer toutes les formes des discriminations à l’égard de la femme. La concrétisation des projets d’envergure sur le genre en RDC nécessite l’implication des organisations qui ont un ancrage local et qui peuvent travailler directement avec les leaders coutumiers, religieux, etc. CONAFED et les partenaires de ces projets ont la capacité de travailler à tous les échelons. L’application de ces textes ainsi que les lois de la RDC en matière de l’égalité des droits entre les femmes et les hommes requièrent des stratégies concrètes d’accompagnement des efforts que les femmes, à travers leurs réseaux de solidarités, sont en capacité de fournir.

Dans ce cadre, CONAFED a entrepris avec d’autres réseaux des femmes membre d’une coalition large (CAFCO : Cadre de concertation des femmes congolaises) le de renforcement des capacités des femmes électrices et candidates aux élections. La stratégie genre de ce projet consiste à contribuer au renforcement des capacités des femmes, afin de s’impliquer dans le processus électoral en qualité d’électrices et/ou candidates en vue de participer dans les instances de prise des décisions à tous les niveaux.

En se basant sur ces réseaux existants et le rôle spécifique de CONAFED, le projet vise à renforcer la sensibilisation des autorités traditionnelles et des leaders communautaires sur l’intégration de la dimension genre et la participation politique des femmes au sein de leurs communautés locales ; intégrer les besoins spécifiques des femmes dans les cahiers des charges ; assurer le plaidoyer auprès des décideurs pour la stricte application des instruments juridiques promouvant le genre et les droits de la femme ; assurer le plaidoyer pour l’amendement de l’article 13 de la loi électorale pour le rendre plus contraignant ; assurer le plaidoyer auprès des décideurs et des dirigeants des partis politiques pour l’alignement des femmes sur les listes électorales à la place éligible ; organiser sous la coordination de CONAFED une grande activité de vulgarisation des textes portant sur les droits des femmes ainsi que des campagnes de mobilisation et de sensibilisation de l’électorat féminin aux élections locales ; assurer le plaidoyer pour l’application des lois notamment de l’article 31 de la Loi n° 15/013 du 1eraoût 2015 portant modalités d’application des droits de la femme et de la parité,dans le but d’accroitre la représentativité de la femme aux élections et aux nominations dans les entreprises gérées par l’Etat (les quotas) ; etc.

# Choix des zones d’intervention

Le choix des circonscriptions électorales dans les différentes provinces repose sur les critères suivants : l’encrage local existant des 4 partenaires (voir le tableau détaillé de l’encrage local des 4 partenaires ci-dessous) ; les circonscriptions ayant une faible et déficiente représentation dans les institutions ; les circonscriptions où la participation des électeurs atteignait de manière peu crédible 100% lors des élections précédentes ; les zones défavorisées économiquement où l’Etat investit peu ou pas ; les provinces qui vivent certaines des crises susmentionnées qui avaient été préjudiciables aux trois précédents cycles électoraux, par exemple en perdant quelques sièges (signe que l’opération d’enrôlement des électeurs et celle de la cartographie n’ont pas été réalisées de manière équilibrée) ; la loi sur la répartition des sièges par circonscription électorale et les rapports d’observation de l’enrôlement des électeurs ; la subdivision du territoire en 4 zones linguistiques (Swahili, Tshiluba, Lingala et Kikongo) pour adapter les outils d’éducation civique aux différentes communautés linguistiques.

Sur base des critères, le projet cible 6 provinces et 2 ETD par provinces prioritaires, soit 12 ETD prioritaires au total.

Le choix des circonscriptions électorales ciblées sera opéré lors de l’atelier de lancement afin d’assurer un maximum de synergies et d’appropriation des partenaires du projet sur base de la cartographie de leurs capacités de déploiement.

Le plaidoyer national reposera par ailleurs sur les réseaux nationaux et provinciaux des quatre partenaires principaux du projet.

Le choix des partis politiques à suivre, se fera sur base de leur envergure « nationale » ou couverture nationale tant du côté de la majorité que de l'opposition. A priori, ces partis seront : le PPRD, AFDC A, UDPS, PALU, ECIDE, Ensemble POUR la République, MSR, UNAFEC, BUNDU DIA MAYALA. Ce sont des partis dont l'influence à travers le pays n'est pas à démontrer et leur adhésion au cahier de charges pourra être une grande valeur ajoutée au projet.

**Tableau détaillé des zones d’intervention par partenaires**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Provinces -Zones d’interventions** | **Circonscriptions** | **Partenaires** |
| Kinshasa/Tshangu  | N’sele | NSCC, AETA |
|  | Maluku | NSCC, CONAFED, AETA |
|  | Kimbanseke | NSCC, AETA, ASADHO  |
|  | Masina | NSCC, AETA |
|  | Ndjili | NSCC, AETA |
|  | Kisenso  | CONAFED |
| Kinshasa | Commune de Limete  | AETA |
|  | Makala | ASADHO |
|  | Commune Bumbu | ASADHO, CONAFED |
|  | Lemba | CONAFED |
|  | Ngaba | CONAFED |
| Kongo Central | Matadi | CONAFED |
|  | Boma | CONAFED |
|  | Tshela | CONAFED |
|  | Songololo | NSCC |
|  | Moanda | NSCC |
|  | Kasangulu | NSCC |
|  | Mbanza-Ngungu | NSCC |
|  | Madimba | CONAFED |
|  | Kisantu, cités de Madimba | CONAFED |
|  | Cité Lemfu, | CONAFED |
|  | Cité de Madimba | CONAFED |
|  | Cité de Ngidinga | CONAFED |
|  | Cité de Nselo | CONAFED |
|  | Ngeba | CONAFED |
|  | Muanda | ASADHO |
| Kasaï Central | Kananga | NSCC, ASADHO |
|  | Luiza | NSCC |
|  | Demba | NSCC |
|  | Dibaya | NSCC |
| Kasaï Oriental  | Commune de Dilu, Mbuji-Mayi | AETA |
|  | Secteur de Kakangayi | AETA |
|  | Chefferie de Bakwa-Kalonji | AETA |
|  | Miabi  | ASADHO |
|  | Tshilenge | ASADHO |
| Kasaï  | Ilebo | CONAFED |
| Kwilu | Bandundu | NSCC, AETA, CONAFED |
|  | Kikwit | NSCC, AETA, ASADHO, CONAFED |
|  | Masi-Manimba | NSCC, CONAFED  |
|  | Idiofa | CONAFED |
|  | Bulungu | AETA, CONAFED |
| Kwango | Popokabaka | CONAFED |
|  | Kenge | CONAFED |
| Maï-Ndombe  | Yumbi | ASADHO |
| Nord-Kivu  | Nyiragongo | CONAFED |
|  | Beni  |  |
|  | Butembo |  |
|  | Goma | CONAFED |
|  | Walikale | CONAFED |
| Sud Kivu | Territoire de Walungu (Groupement MULAMBA) | AETA |
|  | Bukavu | CONAFED |
|  | Territoire de Kabare (groupements IRHAMBI KATANA et LUHAGO) | AETA |
|  | Uvira  | ASADHO |
|  | Luhidja | ASADHO |
| Haut-Katanga | Lubumbashi (Commune annexe et quartier Kalebuka), Kipushi et ses environs,  | ASADHO |
|  | Lubumbashi  | CONAFED |
|  | Likasi | ASADHO |
|  | Kambove  | ASADHO |
|  | Kakanda  | ASADHO |
| Lualaba | Fungurume  | ASADHO |
|  | Bukeya  | ASADHO |
|  | Commune de Dilala | CONAFED |
|  | Commune de Manika | CONAFED |
| Maniema  | Kindu et ses environs | CONAFED |
| Equateur  | Ville de Mbandaka (Commune de Mbandaka) | AETA |
|  | Mbandaka | CONAFED |
|  | Bikoro | CONAFED |

# Rôle du CNCD-11.11.11

Le CNCD-11.11.11 est partenaire des quatre organisations qui vont mettre en œuvre le projet. Il est partenaire financier et coordonne le programme quinquennal financé par la DGD dans lequel participent trois des quatre partenaires de ce projet (AETA – dont CONAFED est membre –, ASADHO et la NSCC). Il accompagne également l’action de ces partenaires sur le plan technique : parcours d’acquisition des compétences dans les domaines de la gouvernance interne, de genre, de gestion des programmes, etc. Le CNCD-11.11.11 appuiera dans le cadre de ce projet la mise en œuvre concertée des activités, la gestion financière et le rapportage des partenaires. Le CNCD-11.11.11 veillera également à la mise en place des modalités de gestion participative pour plus de transparence et de redevabilité.

Le CNCD-11.11.11 organisera dans ce but des réunions régulières de coordination pour assurer la complémentarité et le partage de l’information, tant par vidéoconférence à partir de Bruxelles qu’en présentiel à Kinshasa. Le CNCD-11.11.11 cordonnera des réunions physiques sous forme de formations de 2 à 3 jours sur des sujets sensibles, comme par exemple : (1) la protection des données sensibles, notamment en lien avec la corruption dans le cadre des élections, et la protection des défenseurs de droits humains liés au processus électoral ; (2) les mesures anti-diffamation et autonomie de la société civile ; (3) la sécurité physique ; (4) l’analyse de documents financiers liés aux élections ; (5) les techniques de communication cohérente ; etc.

Le rôle du CNCD-11.11.11 est d’assurer la coordination du consortium composé des quatre réseaux partenaires et de leurs points focaux, veuillez à la circulation de l’information, assurer l’appui technique du projet, etc.

Le CNCD-11.11.11 jouera par ailleurs un rôle de plaidoyer en Belgique et au niveau de l’UE pour assurer le financement des élections (aide extérieure), la prise en compte de la question de la sécurité et de la justice électorale, la sensibilisation des parlementaires belges et européens aux enjeux des élections en RDC, etc.

# Surveillance et évaluation

* Le projet sera réalisé suivant une planification annuelle, avec l’élaboration des plans d’activités et budgets annuels.
* Le suivi et l’évaluation de l’évolution des activités du projet sera assuré à deux niveaux : d’une part, au niveau des quatre organisations partenaires du projet à travers leur rôle de coordination ; d’autre part, à travers les missions de supervision qui seront assurées par le CNCD-11.11.11.
* Les points focaux provinciaux des quatre partenaires, qui assurent un rôle de coordination pour les activités de formation, de sensibilisation et de plaidoyer menées avec les comités locaux de bonne gouvernance au niveau territorial et provincial, seront chargés du suivi-évaluation de la stratégie au niveau des provinces ciblées et les coordinations nationales assureront la supervision nationale.
* Le CNCD-11.11.11 appuiera les aspects programmatiques et financiers dans la mise en œuvre du projet et le suivi-évaluation de l’atteinte des résultats du projet. Il coordonnera l’organisation de réunions semestrielles de suivi-évaluation avec les quatre partenaires pour analyser l’état d’avancement des résultats et la gestion des risques.

Le dispositif se présente comme suit :

1. Au niveau local (suivi trimestriel) : réunions trimestrielles des comités locaux et point focal dans chaque entité territoriale décentralisée et remise de rapports synthétiques d’avancement. Une évaluation interne (auto-évaluation) sera en outre réalisée chaque année au niveau de chaque province et entités concernées.

2. Au niveau provincial (suivi semestriel) : réunions semestrielles du coordinateur du réseau avec ses points focaux précédée de la production d’un rapport synthétique d’avancement du projet.

3. Au niveau national (suivi semestriel) : réunions semestrielles du CNCD-11.11.11 et des coordonnateurs et représentants des points focaux pour le monitoring national des résultats de la stratégie et la gestion des risques.

Le programme fera par ailleurs l’objet d’une évaluation annuelle de son exécution. L’évaluation intermédiaire se fera au cours d’un atelier d’auto-évaluation et de revue annuelle de l’action. Les rapports de suivi périodique serviront de base pour l’analyse. Une évaluation indépendante externe pourra le cas échéant être réalisée si des difficultés importantes sont observées dans le démarrage de certains volets ou si un ajustement et une reprogrammation importante apparaissent nécessaires.

# Théorie du changement

****

# Chronogramme du projet

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| No | **Objectifs et activités** | **2022** | **2023** | **2024** |
| **T1** | **T2** | **T3** | **T4** | **T1** | **T2** | **T3** | **T4** | **T1** | **T2** | **T3** | **T4** |
| 1. | **Objectif spécifique 1 :**  Les organisations de la société civile congolaise renforcent leurs mécanismes structurels de concertation nationaux et provinciaux de manière à porter un discours cohérent quant à l’organisation d’élections transparentes et apaisées |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1.1 | Atelier d’orientation pédagogique sur les objectif et résultats attendus du projet  |  |  | X |  |  |  | X |  |  |  |  |  |
| 1.2  | Atelier de sensibilisation et d’appropriation dans 12 entités décentralisés  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1.3 | Atelier national de formation des responsables des entités décentralisés  |  |  |  | X |  |  | X |  |  |  |  |  |
| 1.4 | Mise en place d’un mécanisme multi-acteurs de concertation nationale et provinciale  |  |  | X | X |  | X |  |  |  |  |  |  |
| 1.5 | Suivi trimestriel du programme sur le terrain par les points focaux |  |  | X | X | X | X | X | X | X | X |  |  |
| 1.6 | Suivi trimestriel par le comité de coordination nationale  |  |  | X | X | X | X | X | X | X | X |  |  |
| 2. | **Objectif spécifique 2 :** Les citoyens et citoyennes se mobilisent pour l’organisation d’élections transparentes et apaisées et interpellent les candidat-e-s quant à leurs attentes et à l’exercice de l’ensemble de leurs droits en suscitant un dialogue apaisé avec les candidats, sur base de cahiers des charges élaborés collectivement |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2.1 | Processus locaux et provinciaux de l’identification des politiques à surveiller (lutte contre la corruption), la collecte des infos, le croisement de données… |  |  | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  |
| 2.2 | Production, analyse des données au niveau national et impression de dossiers de sensibilisation et de plaidoyer. |  |  |  |  | X | X |  |  |  |  |  |  |
| 2.3 | Impression et vulgarisation de la loi électorale. |  |  |  |  |  | X  | X |  |  |  |  |  |
| 2.4 | Espaces d’échanges et écriture des cahiers de charges dans les 12 ETD. |  |  |  |  | X | X |  |  |  |  |  |  |
| 2.5 | Restitution des ateliers d’écritures des cahiers des charges dans les 12 entités concernées.  |  |  |  |  |  |  | X | X |  |  |  |  |
| 2.6 | Forums trimestriels d'Information Electorale. |  |  |  |  | X | X | X | X | X |  |  |  |
| 3. | **Objectif spécifique 3** : Les partis politiques et les candidat-e-s aux élections sont informés quant à leur devoir de redevabilité dans le cadre des élections de 2023-2024, en vue de présenter des programmes politiques et des projets de société reflétant les priorités de développement de la population |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3.1 | Organisation de dialogue politique entre OSC et partis politiques pour intégrer les besoins prioritaires des communautés locales. |  |  |  |  | X | X | X | X |  |  |  |  |
| 3.2 | Organisation de 6 ateliers de formation, à raison d'1 atelier par province, au profit des hommes, femmes candidats et candidates, leaders des partis politiques. |  |  |  |  |  | X |  |  |  |  |  |  |
| 3.3 | Organisation de 12 Tribunes d’Expression Populaire (TEP) ou Dialogue Interactif Electoral, avec les Secrétaires exécutifs provinciaux de la CENI, avec les Chefs d'antennes de la CENI. |  |  |  |  |  |  | X |  |  |  |  |  |
| 4 | **Objectif spécifique 4 :** Les institutions, les partis politiques et les candidat-e-s respectent leurs devoirs pour l’organisation des élections et s’engagent à former les témoins, à les mobiliser dans les bureaux de vote pour l’observation et à garantir l’affichage des bulletins de vote et la publication des PV des résultats des élections comme l’exige la loi électorale |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4.1 | Organisation de monitoring citoyen et collaboration avec les partis politiques et les candidats dans la formation de leurs témoins, leur déploiement dans les bureaux de vote, l’obtention et la compilation des procès-verbaux des résultats des élections. |  |  | X | X | X | X | X | X | X | X |  |  |
| 4.2 | Appui à une mission permanente de 60 observateurs électoraux à long terme à raison de 10 observateurs par province (Cette mission permettra de surveiller l'évolution du processus. |  |  | X | X | X | X | X | X | X | X |  |  |
| 4.3 | Organisation d’espaces de dialogues, sessions de formation de recyclage multi acteurs sur la surveillance des politiques publiques et la lutte contre corruption en période électorale. |  |  |  |  |  | X | X | X |  |  |  |  |
| 4.4 | Appui à 41 processus locaux et provinciaux de contrôle citoyens : formations, espaces d'apprentissage par échange d'expériences entre témoins et observateurs des partis politiques, ls membres de la CENI des entités concernées dans chaque province. |  |  |  |  | X |  |  |  |  |  |  |  |
| 5. | **COORDINATION nationale, ADMINISTRATION ET FINANCES** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5.1 | Organiser un atelier de planification stratégique 2022-2024 |  |  | X |  |  |  | X |  |  |  |  |  |
| 5.2 | Coordination trimestrielle  |  |  | X | X | X | X | X | X | X | X |  |  |
| 5.3 | Coordination générale par CNCD-11.11.11 |  |  | X | X | X | X | X | X | X | X |  |  |

# Budget

Coût total du projet : 896.817,50 € sur deux ans (1 juillet 2022-30 juin 2024).



# Complémentarité avec le programme DGD

Le présent projet s’inscrit dans la continuité du programme DGD 2022-2027 du CNCD-11.11.11, puisque trois des quatre partenaires du présent projet sont également partenaires du programme DGD du CNCD-11.11.11.

Toutefois, dans le cadre du programme DGD 2022-2027, AETA est le seul partenaire du présent projet également financé par le programme DGD du CNCD-11.11.11 dans le cadre des élections pour la cible 6 du CSC RDC sur la gouvernance et les droits humains.

En outre, les moyens alloués au programme DGD ne permettent que de financer le travail d’AETA en matière d’analyse des législations électorales et de plaidoyer essentiellement à Kinshasa. Il n’y a pas de moyen disponible dans le programme DGD 2022-2027 du CNCD-11.11.11 pour développer une stratégie d’éducation civique dans les provinces, comme c’est le cas du présent projet.

Par conséquent, la distinction sera claire entre les frais relatifs au programme DGD d’une part et les frais relatifs au présent projet d’éducation civique d’autre part.